



# La vérification des objectifs statutaires

## Comment procéder ?

### Les 5 étapes clés pour une approche structurée

- 1) Prise de connaissance et planification de la mission de mission
- 2) Vérification de la cohérence de la raison d'être et des objectifs
- 3) Appréciation du rôle du comité ou référent de mission et de la gouvernance mise en place
- 4) Vérification de l'exécution des objectifs
- 5) Conclusions de l'audit & rapport

La vérification repose sur l'analyse des documents, des entretiens avec le comité ou référent de mission, et la direction de l'entreprises, la vérification des indicateurs et des actions déployées et tout autre diligence jugées nécessaires par l'OTI.

A l'issue de ces étapes, l'OTI se prononce sur la cohérence des objectifs statutaires, l'atteinte des résultats et les moyens mis en œuvre pour répondre aux objectifs.

*« L'avis motivé le plus récent de l'OTI est joint au rapport de gestion. Cet avis est publié sur le site internet de la société et demeure accessible publiquement au moins pendant 5 ans »*

*(C. com. art. L 210-10, 4° et R 210-21, IV).*